

L'ÉCHO DE BELGRADE

REDACTION, ADMINISTRATION, PUBLICITE
Belgrade, 3 rue Kralja Ferdinanda, Tél. 24-561

JOURNAL YUGOSLAVE HEBDOMADAIRE

Prix. Yougoslavie: un an 60 din.; six mois 35 din.
Etranger: un an 50 fr. fr.; six mois 30 fr. fr.
Compte-chèques-postaux 56419 Belgrade

Libres opinions

Deux spectateurs du conflit d'Ethiopie

Quelque tourne que prenne le conflit italo-éthiopien, il laisse le monde étonné — et peut-être pour longtemps inquiet — de deux événements qui eussent semblé jadis un défi à toute prévision raisonnable: rivalité inopinée entre l'Angleterre et l'Italie, de qui les rapports politiques avaient été, depuis plus d'un demi-siècle, exempts de nuages; mise en question du libre usage du canal de Suez, inscrit dans les annales du monde civilisé, comme une sorte de loi naturelle.

De cette situation les pays de la Petite Entente et de l'Entente balkanique sont en train de supposer les conséquences par rapport à leur propre intérêt. De fait, le nouveau continent mis à part — encore n'est-ce pas bien sûr — ces deux événements sont de taille à solliciter l'attention partout et même à mettre en branle les imaginations.

Deux surtout, parmi ces spectateurs, occupent des places de choix pour suivre l'évolution du drame. L'un, c'est de toute évidence le Reich. Privé de colonies par le traité de Versailles, il doit goûter un plaisir presque sarcastique à voir surgir un conflit d'origine coloniale entre deux des participants au "front" de Stresa, et à relever la situation délicate qui en résulte pour le troisième. Ce n'est même probablement pas un plaisir passager. Un esprit déductif peut interpréter le fait du jour comme le signe d'un vice organique dans la coalition des intérêts occidentaux qui, de temps à autre, se forme contre l'Allemagne.

L'autre puissance, c'est le Japon. Si ce pays, le plus discret du monde, découvre moins les arrières-pensées de ses gouvernements pendant cette période d'attente, son attitude ne manque pas d'une certaine éloquence. Pour muer qu'elle soit, elle a trouvé un truchement dans le haut-parleur de la presse italienne. Au printemps, et jusqu'au mois de juillet, celle-ci dénonçait le péril jaune et elle en signalait les indices précisément dans les faveurs d'ordre économique, peut-être même politique, que l'Empire du Soleil Levant avait trouvé moyen de se concilier à la Cour du Négoz. Dès le mois d'août, tout est changé. La même presse, notamment par l'organe du *Giornale d'Italia*, souligne que le Japon et l'Italie ont une identité de destin et une identité de moyens nécessaires à sa réalisation. "N'ont-ils pas un égal besoin de territoires nouveaux pour absorber leur excédent de population? Tard venus, également, sur la scène mondiale, ne se heurtent-ils pas à l'institution de Genève", qui se refuse à ouvrir un chemin aux nécessités vitales des peuples d'ynamiques?

Que s'est-il donc passé? Nul doute que les intérêts des deux puissances ne se soient affrontés en Éthiopie au cours de ces dernières années. A une table qui n'est pas encore servie, chaque convive s'apprête à jouer des coudes et se sent instinctivement porté à regarder de travers son voisin. Mais, au fond, l'Italie sait bien que, si elle s'empare de l'Éthiopie, elle pourra s'y protéger pendant longtemps contre le péril jaune. Et quant au Japon, prolifique et manufacturier, que lui importent quelques concessions agricoles ou minières dans ce pays neuf? Il trouve un intérêt bien plus général à voir compromis les rapports de commerce du vieux continent avec le bassin oriental de la Méditerranée et les au-delà de Suez. Une guerre, ou même simplement un état endémique de suspicion entre Etats qui ont possédé jusqu'ici la prédominance économique en Asie et en Afrique, et mis des siècles à se procurer une clientèle, ferait beaucoup mieux son affaire.

Car déjà les jalons sont posés. Dans une série de correspondances récentes adressées au Temp, d'Egypte, de Palestine, de Syrie, d'Irak même, les progrès de la concurrence japonaise, non seulement aux produits européens, mais aux industries locales, sont signalés comme de plus en plus inquiétants. Les gouvernements, mandataires ou non, s'en préoccupent déjà en pleine période de calme. Du Caire, pour ne citer qu'un exemple, on signalait l'autre jour que l'invasion des tissus contourniers japonais commence à causer un préjudice considérable aux nouvelles industries créées à grande frais sur les bords du Nil. Et l'on sait en Yougoslavie comme ailleurs que cette "tache d'huile" commence à s'étendre.

La leçon de l'expérience

Le grand ministre de Louis XVI, Vergennes, avait l'habitude de dire: "Un fil relie le plus petit village à toutes les positions de l'univers." Voilà un mot qu'on ne devrait jamais oublier, le "petit village" fut-il en Afrique...

VLADIMIR D'ORMESSON (Figaro)

AVIS IMPORTANT

Depuis le 1er octobre les Bureaux de la rédaction et de l'administration de l'ÉCHO DE BELGRADE ont été transférés au N° 3, rue Kralja Ferdinanda, à Belgrade (I).

Un important voyage de M. Milan Stojadinović

Le voyage du Président du Conseil à travers la banovine de la Zeta, dont l'Écho de Belgrade du 25 septembre a retracé les premières étapes, s'est poursuivi avec succès, marqué de plusieurs inaugurations qui compteront dans l'histoire économique du Monténégro. Il s'agissait surtout de visiter Nikšić et Podgorica, centre économique de la Montagne Noire, carrefour des grandes artères qui venaient de Plevlje et de Nikšić, aboutissant à l'Adriatique, et d'Andrijevica par Trebinje, débouchant sur Kotor.

A Nikšić

M. Stojadinović était accompagné du ministre des Travaux publics, M. Miloš Božić, et du ministre de l'Instruction publique, M. Stosović. Malgré l'heure tardive, une grande masse d'habitants de Nikšić avait attendu le cortège ministériel, qui fut salué par des acclamations enthousiastes.

Arrivés à Nikšić le 25 septembre, les membres du gouvernement, après avoir reçu un grand nombre de délégations, ont procédé à la pose solennelle de la première pierre de la gare. Le maire de Vučedol exprima la reconnaissance des populations de la région pour cette visite et pour la décision du gouvernement de commencer sans tarder la construction de la ligne de chemin de fer Bileća-Nikšić.

Le Président du Conseil, après avoir salué cette province qui, dit-il, a donné tant de grands chefs dans une lutte surhumaine menée contre les envahisseurs, déclara qu'en ouvrant une station de chemin de fer à Nikšić, le gouvernement a voulu s'acquitter d'une dette contractée envers le peuple du Monténégro.

Il accepta ensuite avec joie la proposition du Conseil municipal qui l'a nommé citoyen d'honneur de la ville et conclut en annonçant que la construction des voies ferrées dans le Monténégro commencerait à Nikšić.

Le discours du Président du Conseil fut accueilli par les applaudissements enthousiastes de la population.

De Nikšić, M. Stojadinović et sa suite se dirigèrent vers Podgorica, par Danilovgrad, tandis que sur tout le parcours le Président était l'objet de manifestations chaleureuses.

La réception fut particulièrement enthousiaste à Danilovgrad et à Spuž. Le chef du gouvernement offrit à la Municipalité de ce bourg deux mille dinars pour les indigents et annonça un don de dix mille dinars pour l'école.

A Podgorica

A Podgorica, le Président du Conseil et les ministres furent aussi accueillis par une foule énorme. Au banquet, qui réunit toutes les personnalités en vue de la région, le maire porta une toast à la santé de S. M. le Roi Pierre II, que toute l'assistance debout acclama longuement, et plusieurs orateurs prirent ensuite la parole.

M. Stojadinović, après les avoir reçus chaleureusement, en particulier le président de la Chambre du Commerce, M. Vuković, salua "cette glorieuse région où naquit Stevan Nemanja et où bat le cœur des voïvodes et des princes de la Zeta." Il souligna éloquemment la part que la ville de Podgorica prit aux luttes gigantesques pour l'honneur et la liberté. C'est dans ce foyer de la pensée nationale que la grande Assemblée du Monténégro a sacrifié dans la défense de la liberté et de la chrétienté.

Des télexgrammes de salutations furent ensuite envoyés à S. M. le Roi Pierre II et à S.A.R. le Prince-Régent Paul.

Après cette cérémonie scolaire, M. Milan Stojadinović assista à un banquet offert en son honneur par la municipalité. Le Président du Conseil y rappela encore les sacrifices con-

du Conseil reçus un certain nombre de délégations et les représentants de la presse, auxquels il déclara notamment:

"C'est dans la série des grands travaux publics, destinés à lutter contre le chômage, que le gouvernement a inscrit la réparation et la construction de plusieurs routes dans la Zeta et la construction de la ligne de chemin de fer Nikšić-Bileća. Un pont sera jeté sur la Moraca. Un crédit de deux millions est affecté aux routes de la région de Bar. On n'attend

sensé par le Monténégro et les Monténégrois pour l'unité nationale.

"Le Roi Chevalier Alexandre Ier

l'Unificateur fut marqué les sacrifices historiques consentis par le Monténégro, lorsqu'il y a dix ans, dans

cette même cité glorieuse de Cetinje, le grand Souverain prononça ces paroles mémorables: "Le Monténégro

apporta dans notre Etat une nourriture qui n'a de comparable que le lait maternel."

"Le Roi Chevalier Alexandre aimait

Cetinje, lieu de sa naissance; il aimait

le Monténégro; il aimait vos chefs,

ses anciêtres. Il aimait tous les Monténégrois. Il admirait et respectait votre héroïsme. C'est parmi vous que les premiers et les derniers rayons de soleil yougoslave le caractérisent. Partant pour la France, afin d'y poursuivre son activité en vue de la grande œuvre de paix européenne, il traversa vos admirables régions. Hélas! il ne devait plus y retourner. Mais son grand amour pour le Monténégro est ressenti également par son Auguste Consin, S.A.R. le Prince-Régent-Paul, (Cris de: "Vive le Roi!"), qui fut avec le Roi Chevalier cette route historique au mois d'octobre de l'année dernière."

C'est la raison pour laquelle S.A.R. a daigné consentir à ce que le

lycée de Cetinje porte son nom.

"Comme le Roi Chevalier, S.A.R.

le Prince-Régent a les yeux tournés

vers la population de ces régions

tout comme plus tard notre jeune

Souverain (Cris de: "Vive le Roi!"),

S. M. le Roi Pierre II, dont la résidence d'été se trouve d'ailleurs sur le

littoral, non loin de Cetinje, aura l'ini-

tié, le moment venu, le regard tourné vers vous. C'est pourquoi la popula-

tion de la banovine de la Zeta peut

enviser l'avenir avec confiance."

C'est la raison pour laquelle

S.A.R. a daigné consentir à ce que le

lycée de Cetinje porte son nom.

"Comme le Roi Chevalier, S.A.R.

le Prince-Régent a les yeux tournés

vers la population de ces régions

tout comme plus tard notre jeune

Souverain (Cris de: "Vive le Roi!"),

S. M. le Roi Pierre II, dont la résidence

d'été se trouve d'ailleurs sur le

littoral, non loin de Cetinje, aura l'ini-

tié, le moment venu, le regard tourné

vers vous. C'est pourquoi la popula-

tion de la banovine de la Zeta peut

enviser l'avenir avec confiance."

A Bar

Après le banquet, M. Stojadinović continua son voyage vers Bar (Antivari), par Budva, en suivant la merveilleuse route qui descend vers l'Adriatique. L'accueil qui fut fait au Président du Conseil dans la vieille cité, siège du Prince serbe catholique, fut tout aussi enthousiaste et chaleureux que tout au long du voyage.

Plus de deux mille personnes de toutes conditions et de toute la région étaient réunies à l'entrée de Bar pour saluer le chef du gouvernement qui reçut un grand nombre de délégations.

Le Président du Conseil procéda à la pose solennelle de la première pierre du nouveau lycée qui portera le nom de S.A.R. le Prince-Régent Paul.

Après la cérémonie religieuse, M. N. Zuber, député de la ville, rappela la mémoire du Roi Alexandre l'Unificateur, qui naquit à Cetinje, et exprima la reconnaissance de la cité au Prince-Régent.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Stosović, félicita la municipalité de vouloir ouvrir une nouvelle maison d'instruction dans cette ville héroïque. Il promit de donner son aide au développement intellectuel de la jeunesse monténégrine, en reconnaissant de ce qu'à travers les siècles le Monténégro a sacrifié dans la défense de la liberté et de la chrétienneté.

Des télexgrammes de salutations furent ensuite envoyés à S. M. le Roi Pierre II et à S.A.R. le Prince-Régent Paul.

Après cette cérémonie scolaire, M. Milan Stojadinović assista à un banquet offert en son honneur par la municipalité. Le Président du Conseil y rappela encore les sacrifices con-

Le gouvernement et l'action des partis

Club indépendant du prêtre orthodoxe Milan Božić et avec le Club de Vojvodina de M. Mirko Kosić. Mais leurs rapports restent tendus soit avec l'ancienne direction du P.N.Y., c'est à dire avec M. Uzunović et ses amis, soit avec le Club de M. Jevtić, qui groupe, malgré des défections nombreuses, la majorité de l'opposition à la Skupština.

Le gouvernement et l'opposition extraparlementaire ne semblent pas s'inquiéter de l'action des Pohorci que la presse présente comme une liquidation du régime autoritaire.

Après l'entrevue de M. Vilder avec M. Davidović, les milieux proches du président du parti démocrate annoncent que les chefs de l'opposition unifiée se réuniront prochainement à Zagreb ou à Kupinac, dans la propriété de M. Maćek pour examiner toutes les questions qui intéressent leur mouvement commun.

Les informations de la presse relatives aux rapports des différents groupes qui ont fondé le cartel avant les élections du 5 mai ne doivent être accueillies que sous réserves. Il n'est pas surprenant que certaines divergences apparaissent entre des partis qui n'ont ni au point de vue politique ni au point de vue social des conceptions identiques. Mais ils semblent d'accord sur la tactique de collaboration qui leur a permis d'affronter la dernière lutte électorale.

D'après les discours prononcés dans les récents meetings, les représentants de la coalition s'efforcent de proclamer la nécessité de l'union des Serbes et des Croates sur un pied d'égalité, et les orateurs croates en particulier affirment leur loyauté vis-à-vis de l'Etat. A en juger par le ton de ces déclarations, il semble que les chefs de l'opposition unifiée désirent protéger leur mouvement contre les extrémistes de droite (franković) ou de gauche (communistes) qui espèrent exploiter le malaise croate pour des fins inavouées.

Les discours qui ont été prononcés dimanche à la réunion de Ruma par les leaders de l'opposition coalitionnée ont fait en particulier apparaître une réaction négative à la situation intérieure.

Le retour à Belgrade de M. Milan Stojadinović et de la plupart des ministres a ranimé la vie politique de la capitale. Les milieux bien renseignés annoncent que le gouvernement continuera le travail préparatoire à la proclamtion des lois politiques.

Un autre fait saillant de la semaine fut la réunion des chefs du mouvement yougoslave unitaire à Ildža. Dans le cadre charmant de cette station balnéaire, célébrée par ses eaux et par la source de la Bosna, les chefs du mouvement des Pohorci se sont réunis pour rétablir l'unité d'action entre plusieurs groupements dissidents du Parti national yougoslave.

C'est à Pohorje, en Slovénie — d'où le nom de Pohorci — que MM. Zec, Svetislav Popović, Andjeljović et Kramer ont envisagé la création d'une nouvelle formation politique, d'autant mieux que M. Vilder, comme tous les autres orateurs, déclara qu'il parlait au nom de M. Maćek. Les milieux belgradois de l'opposition unifiée ne cachent pas que ces déclarations ont fait bonne impression à Belgrade.

On a maintes fois répété que la paix et le maintien du statu quo, sur notre continent tout au moins, seraient assurés si la Grande-Bretagne prenait l'engagement formel de se mettre immédiatement aux côtés de l'attaqué et de lutter contre l'agresseur. Personne, disait-on, n'osait affronter la puissance formidale que cette aide représenterait.

Fort de cet engagement, pourra-t-on désormais échafauder sur lui une politique de plus en plus ferme en Europe en faveur de la sécurité? En d'autres termes, le mécanisme de la Société des Nations dont la mise en mouvement doit amener l'intervention armée du Royaume-Uni, est-il assez ingénierement construit et surtout assez rapide pour que l'acte d'agression soit sûrement suivi du secours brit

s'empêcher en effet de penser qu'il suffit du vote négatif d'un Etat pour fauser à un moment donné tout le mécanisme de la S.D.N. Et alors...

Toutefois les engagements réitérés du Royaume-Uni, confirmés encore pour finir par un document écrit, sont si catégoriques qu'on ne peut plus douter qu'un appui considérable a été enfin donné à la cause de la paix par l'Etat qui, plus puissamment que tout autre, peut la défendre s'il le veut absolument.

On ne peut manquer d'être impressionné encore par le fait que, cette fois-ci, les ministres britanniques ont parlé incontestablement au nom de la nation anglaise tout entière.

Ed. B.

L'avertissement nécessaire

(Suite de la 1^{re} page 2^{me} col.)

Après l'inutile tentative de Genève, tout l'intérêt se porte sur les conversations franco-britanniques qui aborderont de front trois problèmes: le conflit italo-éthiopien, la situation en Europe centrale et l'organisation de la sécurité collective. Bien qu'ils soient théoriquement indépendants il saute aux yeux que la solution qui sera apportée au problème le plus général dépendra beaucoup des engagements qui seront pris pour résoudre les deux premiers. Nul ne peut dire jusqu'à quel point la France voudra se lier en prévision des développements du conflit italo-éthiopien ni quelles obligations la Grande-Bretagne voudra assumer pour le respect du *statu quo* en Europe centrale.

Les entrevues entre M. Gömbös et les hommes d'Etat du Reich confirmant qu'une action est engagée de Berlin pour mettre en cause l'ordre actuel qu'ébranle la rupture du front de Stresa; on s'en doutait avant même la dernière "chasse" du Premier hongrois en Allemagne. Mais la Petite Entente a déjà inscrit aux limites de son domaine: *Chasse gardée*. Elle est convaincue que la clairvoyance de la France et de la Grande-Bretagne ne sera pas prise en défaut: l'une et l'autre sont averties du péril.

Une réunion de la Petite Entente et de l'Entente Balkanique

On mande de Genève:

MM. Benes, Titulesco, Rouchdi Aras, Purić et Maximos se sont réunis à l'Hôtel de Bergues, en séance commune de la Petite Entente et de l'Entente balkanique, en date du 25 septembre.

Après avoir examiné la situation actuelle et l'attitude que les représentants de la Petite Entente et de l'Entente balkanique doivent adopter, M. Rouchdi Aras et M. Titulesco ont été autorisés à prendre au Conseil une attitude répondant strictement aux intérêts de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie, de la Roumanie, de la Turquie et de la Grèce.

M. le dr. Božidar Purić, deuxième délégué de la Yougoslavie à Genève et ministre plénipotentiaire à Paris, a offert un déjeuner en l'honneur des délégués français, tchécoslovaque, roumaine, grecque et turque. A ce déjeuner assistaient MM. Pierre Laval, accompagné de MM. A. Léger, Paul Boncour, Ed. Rochat, le dr. Edouard Benes et M. Osusky, M. Titulesco et M. Radulesco, M. Maximos et Politis, M. Tevfik Rouchdi Aras et sa suite. Du côté yougoslave, à côté de M. Purić, assistaient MM. le dr. Gosić, ancien ministre, le dr. I. Subotić, délégué permanent auprès de la S.D.N., et le dr. Ivo Andrić, directeur de la section politique au Ministère des Affaires étrangères.

Feuilleton

Un nouveau livre sur la politique extérieure de la Yougoslavie

Dans un livre tout récent du mois d'août 1935, M. Lazar Marković, ancien ministre, ancien délégué à la Conférence préparatoire du désarmement, a repris l'examen des problèmes pratiques de la politique extérieure de la Yougoslavie, examen qu'il avait commencé en 1932 dans un précédent ouvrage, paru sous le titre "Le Désarmement et la politique de Belgrade".

Les problèmes, actuels et pratiques étudiés par M. Marković sont nombreux: rapports italo-yougoslaves, question albanaise, relations serbo-bulgares, Hongrie et Yougoslavie, Ententes danubienne et balkanique, questions d'Autriche et d'Europe centrale.

Quelques points de vue spéciaux ont été examinés: Belgrade entre Paris, Rome et Berlin. Ils doivent plus particulièrement retenir notre attention.

"Les tentatives répétées", écrit M. Marković, "tentatives d'une certaine presse de diviser les Yougoslaves par

Un voyage à Budapest ou la récidive de M. X. Vallat

L'Echo de Belgrade a volontairement évité jusqu'à ce jour d'appeler l'attention sur le voyage de dix députés français qui, brûlant du désir d'imiter quelques-uns de leurs collègues de la Chambre des Communes, ont accepté d'être, pendant une semaine, les hôtes de la Hongrie, sur l'invitation du *Pesti Hirlap*. Mais la presse hongroise s'est chargée de donner le plus grand éclat à certaines manifestations oratoires qui ont provoqué, par une répercussion inévitable, des critiques amères dans les pays de la Petite Entente, surtout en Roumanie. Voici qu'à son tour la presse française prend à partie les dix missionnaires et notamment le chef du chœur, M. Xavier Vallat.

Sous le titre "Parlementaires français en Hongrie" M. Albert Mousset proteste au *Journal des Débats* contre le toast suivant, porté au nom de ses collègues par le député de l'Ardèche: "Nous Français, nous n'avons jamais rendu la Hongrie responsable de la grande guerre, car nous savions que la Hongrie était opposée à cette guerre... D'après différentes données écrivies, nous savions qu'une injustice a été commise envers la Hongrie. Maintenant, nous nous sommes rendu compte personnellement de ce fait, et nous déclarons que, si tel l'occasion nous sera donnée, nous soutiendrons la réparation de cette injustice."

M. Albert Mousset, qui est l'auteur d'un excellent manuel sur le drame de Sarajevo et les origines de la guerre mondiale, relève l'absurdité de ce propos:

"L'auteur du toast nous fera difficilement croire que la question de la responsabilité magyare dans la guerre est de celles qu'un siècle de deux semaines dans un pays dont on ignore la langue, permet de résoudre avec cette belle assurance..."

Elle déborde le cadre des réceptions solennelles, des excursions accompagnées et des visites de musées. On cherche vainement sur quel témoignage le porte-parole de la déléguée s'appuie pour innocenter la Hongrie. Ou il a imprudemment sacrifié au désir d'être agréable à des hôtes accueillants. Ou il est en possession de textes nouveaux sur le rôle joué par la Hongrie en juillet 1924, et nous aimerions à les voir. Tous les documents publiés de source autrichienne montrent Tisza hostile à la guerre (pour des raisons où le "pacifisme" n'avait pas de place) jusqu'aux environs du 10 juillet, puis s'engageant à fond à partir de cette date aux côtés de l'Allemagne."

M. Emile Buré, sous le titre "Le scandale de Budapest", montre dans l'Ordre l'incroyable légèreté de cette tournée:

"Répondre à l'invitation d'un gouvernement qui a toujours témoigné du son fidèle attachement à l'Allemagne, dont le chef, Gömbös, aujourd'hui même en visite chez Hitler, cacha dans sa propriété les assassins d'Erzberger et qui, en toute occasion, se proclama révisionniste, cela relevait déjà d'une parfaite légèreté politique de la part de députés français. Au moins, nos honorables eurent-ils dû se tenir sur la réserve chez ceux qui ne rêvent que de détruire ce que la France veut conserver."

L'Action française, qui a d'ailleurs rompu depuis longtemps tous rapports avec M. Xavier Vallat, fait écho aux protestations de nos confrères:

"Quelques-uns de nos parlementaires sont allés pèlerinage (aux frais de qu'il) et pèlerinage à travers la République hongroise..." Et le journal, citant les impairs de M. Vallat, con-

clut: "Nous ne pouvons nous empêcher de déplorer, nous aussi, cette erreur..."

Ces citations traduisent le sentiment spontané de l'opinion française, et comme le dit notre confrère de Bucarest, *L'Indépendance roumaine*, c'est là vraiment "la voix du bon sens français". Nous sommes heureux de faire écho à ces protestations qui inspirent tout ensemble un patriotisme vigilant et une amitié fidèle; elles nous permettent de réduire à sa vraie mesure l'importance de la tournée de M. Vallat et des "étoiles" de dixième grandeur qui ont récité avec lui à Budapest le couplet révisionniste.

Non seulement le gouvernement français — est-il besoin de le dire? — est tout à fait étranger à l'organisation de ce voyage, mais aucun regroupement français ne lui a donné de patronage. Les affirmations de tel député en mal de publicité ne reflètent donc en rien la pensée de l'immense majorité des Français.

Ce serait faire le jeu de la propagande magyare que d'attacher une valeur quelconque aux propos, même scandaleux, comme dit Emile Buré, de Xavier Vallat. Collaborateur de longue date de M. Tibor Eckhardt, le député de l'Ardèche a attiré un peu plus de discrédit sur son nom. Nous n'y verrions, pour son parti, aucun inconvénient, s'il ne siégeait pas dans un groupe où sa présence devient compromettante.

J. b.

Un jubilé français à la Trappe de Rajhenburg

Une fête religieuse franco-yougoslave vient de se dérouler à la Trappe de Rajhenburg en l'honneur du T.R.P. Pacide Epalle. Ne à Marles (Loire) vers 1880, ce religieux français est venu au monastère de Rajhenburg, où son oncle Don Jean-Baptiste Epalle, était abbé, à l'âge de 13 ans; il y a fait ses études et reçus les ordres sacrés; en 1910 il fut élu à son tour et sacré Abbé, succédant par un rare privilège à son oncle.

La Trappe de Rajhenburg a été fondée en 1881 par la Trappe de N. D. des Dombes (Ain), qui y envoia une trentaine de religieux, tous Français. C'est un simple frère, Gabriel Giraud, appartenant à une grande famille de "soyeux" de Lyon, qui assura cette fondation en lui consacrant tous ses biens.

Le 28 septembre, le Président du Conseil arriva à Trebinje, où il dut répondre aux salutations du maire et aux manifestations de la foule; il reconnaît que les besoins de la région sont très urgents et c'est pour cette raison qu'il a voulu que son premier voyage officiel fût une visite à la population.

Après avoir assisté à un déjeuner qui lui était offert par la municipalité, le Président quitta Trebinje, en se rendant par Bileća vers Mostar. Il corégit d'abord à Jajce où plusieurs centaines de paysans s'étaient rassemblés pour le saluer.

"La Yougoslavie, désormais unifiée, ne peut pas être un refuge con-

L'important voyage de M. Milan Stojadinović

(Suite de la 1^{re} page 5^{me} col.)

Dans les Bouches de Kotor

Dans l'après-midi le chef du gouvernement visita le croiseur, s'arrêtant tout spécialement dans la cabine où l'on remarquait surtout un très grand nombre de musulmans dans leurs costumes pittoresques. Le soir même, M. Stojadinović et les Ministres assistèrent à un grand banquet qui leur fut offert par la Municipalité. Répondant aux souhaits de bienvenue, le Président, toujours inégalé, prit la parole au milieu des ovations.

"Nous avons pu constater dans quelles conditions économiques difficiles vit le peuple de ces régions, où éprouvent certaines craintes en raison de la mauvaise récolte. Il fallait redonner confiance au peuple, il fallait qu'il sût qu'on s'occupait de lui."

Faisant allusion à la situation extérieure, il souligna l'esprit pacifique du pays:

"Le peuple yougoslave a réalisé son idéal national. Il n'a pas d'autre désir que d'aspire au maintien de la paix. Par conséquent, notre programme consiste à établir dans cette période de paix la vraie justice, la vraie légalité. Nous voulons que les libertés soient rendues au peuple, que tous les citoyens soient égaux, que toutes les religions soient traitées sur un même pied devant la loi."

Ce passage déchira une véritable tempête d'acclamations.

A Mostar

À son arrivée à Mostar, le Président fut acclamé par une foule énorme où l'on remarquait surtout un très grand nombre de musulmans dans leurs costumes pittoresques. Le soir même, M. Stojadinović et les Ministres assistèrent à un grand banquet qui leur fut offert par la Municipalité.

Prenant à nouveau la parole au banquet pour répondre à l'allocution du Maire, le Président du Conseil souligna que Sarajevo était une petite Yougoslavie en miniature, où toutes les branches du peuple et toutes les religions se mêlent de telle sorte que cette cité peut servir d'exemple à tout le pays.

M. Stojadinović rappela ensuite qu'avec son ami, le dr. Spaho, il avait fait un pas en avant pour la solution de la crise politique: "Nous avons créé quelque chose, qui n'est pas encore complètement terminé. Nous désirons que notre troisième frère entre dans le *kolo*, mais pour le moment nous en sommes au début. Nous avons fait quelque chose afin que les musulmans et les orthodoxes nous partageons l'ordre de la paix, maintenant et pour toujours, marchant la main dans la main, afin que personne ne puisse plus les séparer. Je voudrais que cette concorde s'étende aux autres frères et à ceux qui ne sont pas encore avec nous. Nous espérons que leur absence n'est que momentanée et nous croyons que nous réglerons alors toutes les autres questions."

Quelques créations: Jocaste (Mme Marija Vera), Oedipe (M. Levar), Thiresyas (M. Skrbinek) etc. ont été fort brillantes. "Oedipe Roi" restera pendant la saison 1935-36 au répertoire du théâtre national. S. J.

A Sarajevo

Dimanche M. Milan Stojadinović, accompagné de M. Behmen, ministre des députations et M. Stojadinović remit à la Municipalité quinze mille dinars pour les indigents. Le Président du Conseil rentra à Belgrade lundi.

Une déclaration de M. Stojadinović

Après avoir reçu les félicitations de ses collègues du Cabinet et des nombreux personnalités présentes à son arrivée, M. Milan Stojadinović déclara aux représentants de la presse:

"Voici mes impressions: premièrement, inquiétude parmi la population sur le sujet de l'alimentation; deuxième, entre deux religions, cité magnifique où Serbes et Croates constatent que les Yougoslaves sont tous de même sang, qu'ils ont tous une même famille, peut-être fière de son passé et regarder l'avenir avec sérénité.

Le Président souligna que Karađorđe et Njegoš, Krk et Strošović étaient animés des mêmes sentiments et nourrissaient les mêmes espoirs. Les franciscains bosniaques, d'accord avec les prêtres serbes, portant dans une main l'Evangelie et brandissant dans l'autre l'épée, se battent pour le même idéal: la libération de tous les Croates, Serbes et Slovènes et leur union dans un Etat commun puissant.

"Telles sont les dispositions que j'ai rencontrées dans la population des régions que j'ai traversées. Par conséquent, vous pouvez en conclure que je suis entièrement satisfait des résultats de mon voyage. Je n'ai rien à vous dire sur l'accueil chaleureux et enthousiaste dont j'ai été l'objet partout, cela vous est déjà connu."

Les adieux de M. Grisogono à Prague

La Ligue tchécoslovaque-yougoslave et la colonie yougoslave de Prague ont organisé le 26 septembre une soirée en l'honneur de M. le dr. Grisogono, qui a été transféré à Varsovie, après quatre années passées à Prague comme ministre de Yougoslavie. Cette réunion d'adieu a groupé M. le dr. Krofta, ministre plénipotentiaire, de nombreux officiers d'état-major, les représentants des autorités, de l'union des officiers tchécoslovaques, des Sokols, de la Fédération des ouvriers et toute la colonie yougoslave. M. Baxa, président du Conseil Municipal de Prague, et d'autres orateurs ont glorifié dans des discours chaleureux les services politiques de M. le dr. Grisogono. Le ministre de Yougoslavie remercia et dit sa ferme confiance dans l'avenir des peuples slaves.

M. Grisogono fut salué par le vice-président, M. Jovan Jovanović, ancien ministre, puis par M. Vladislav Savić. Le Ministre exprima ses remerciements en disant qu'il espérait remplir à la satisfaction des deux pays la mission qui lui était confiée.

Le dr. Grisogono a quitté Belgrade vendredi pour rejoindre son nouveau poste.

La vie théâtrale

"Oedipe Roi" à Ljubljana

Le théâtre national de Ljubljana a donné le dimanche 8 septembre une représentation en plein air de la tragédie antique "Oedipe Roi", de Sophocle, dont le texte adapté par le poète allemand Hugo von Hoffmannsthal a été traduit en slovène par M. F. Albrecht.

La date avait été assez mal choisie; au milieu des solennités du Congrès de la *Jadranska Straža* et de la *Foire d'automne* de Ljubljana, "Oedipe Roi" n'attira qu'un public trop restreint.

Cette représentation est cependant un événement artistique considérable pour le théâtre de Ljubljana; elle a montré en effet après quelques essais infructueux que notre théâtre peut vraiment aborder la tragédie antique. Le régisseur, M. Sest, a eu l'idée fort heureuse d'installer la scène sur les marches de l'amphithéâtre, tandis que le public occupait l'arène du théâtre d'été, ce qui lui permit de monter une scène monumentale qui se perdait dans l'infini de la forêt voisine et de l'horizon, et de déployer un spectacle grandiose.

Quelques créations: Jocaste (Mme Marija Vera), Oedipe (M. Levar), Thiresyas (M. Skrbinek) etc. ont été fort brillantes. "Oedipe Roi" restera pendant la saison 1935-36 au répertoire du théâtre national. S. J.

Une première de M. E. Bourdet

Le Théâtre National de Belgrade a donné mercredi dernier la première de la pièce "Les temps difficiles" d'Edouard Bourdet. Malgré l'exposition assez obscure et mal présentée de la pièce et, en dépit de sa fin maladroite qui ressemble à un "post-scriptum" précher et moralisateur, ajouté à la véritable action dramatique qui est depuis longtemps achetée, l'œuvre de M. Bourdet possède deux actes excellents, le deuxième et le troisième, et traite un sujet du plus haut intérêt social et psychologique: la décomposition et la chute de la bourgeoisie dans la crise économique contemporaine. C'est pourquoi on peut reprocher à la mise en scène de n'avoir pas donné au jeu un *tempo* plus vif, ni fait quelques coupures dans le texte, pour assurer un succès qui fut plus digne de cette œuvre.

Le jeu de Mme Taborska et Katařík, comme aussi celui de MM. Novaković et Gosić méritent tous nos éloges.

Le départ de M. S. Grujić

Un thé d'adieu a été offert à M. Slobko Grujić, le nouveau ministre de Yougoslavie à Londres, par l'Association des Amis de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

M. Grujić fut salué par le vice-président, M. Jovan Jovanović, ancien ministre, puis par M. Vladislav Savić. Le Ministre exprima ses remerciements en disant qu'il

Le Monde et la Ville

La Diplomatie

A LA LEGATION D'AUTRICHE
M. Heinrich Schmidt, ministre d'Autriche, a quitté Belgrade pour un congé de cinq semaines. Pendant son absence, les affaires de la Légation seront gérées par M. le conseiller Troll-Obergfell.

A LA LEGATION D'ALLEMAGNE

A l'occasion de l'arrivée de la chorale de Magdebourg (*Madrigalchor*), qui a donné hier soir un concert de musique allemande dans la salle de l'Université *Kolarac*, le ministre d'Allemagne à Belgrade et Mme von Heeren ont offert un thé dans les salons de la Légation.

En dehors des représentants de la presse, les membres de la chorale académique *„Obilité“*, les représentants de la Société germano-yougoslave, les membres de la colonie allemande, etc., ont participé à cette réception.

AU CONSULAT GENERAL DE VALONA

M. T. Djurović, ancien chef du Bureau central de presse et conseiller au Ministère des Affaires étrangères, vient d'être nommé consul général de Yougoslavie à Valona, en Albanie.

L'ATTACHE MILITAIRE DE YUGOSLAVIE A BUDAPEST

Le lieutenant-colonel Milan Stojanović vient d'être nommé attaché militaire de Yougoslavie à Budapest.

NOUVEAUX CONSULATS

A partir du 15 septembre de consulats nouveaux du Royaume de Yougoslavie ont été ouverts à Corfou en Grèce et à Timisoara (Temeşvar) en Roumanie.

Nos hôtes

M. Ernest Pezet, député, secrétaire de la Commission des Affaires étrangères au Parlement français, est venu de Budapest à Belgrade où il a fait un bref séjour.

M. Georges Blondel, professeur à l'École libre des Sciences politiques à Paris, qui a déjà fait de nombreux séjours en Yougoslavie, visite à nouveau quelques villes du Royaume.

M. Piro Marconi, professeur à l'Université de Génés, vient de visiter Ljubljana, Maribor, Sarajevo et Skopje pour étudier les antiquités romaines.

Le célebre peintre serbe de Lusace, M. Mercin, très connu par ses lithographies et ses œuvres inspirées de la mythologie slave, a été reçu à Zagreb par le dr. Bazala, président de l'Académie yougoslave, et par M. Snajder, directeur de la Galerie Štromajer.

M. l'abbé Christian Guignier, professeur d'histoire et de géographie à cet hommage.



Aux manœuvres le génie jette un pont sur la Save (en 28 minutes)

Les grandes manœuvres de l'armée yougoslave

Les grandes manœuvres qui ont commencé le 28 septembre dans la région de Brčko, en Bosnie, ont été les plus importantes depuis la formation de l'Etat yougoslave. Elles se sont déroulées en présence du général Pierre Živković, ministre de la Guerre et de la Marine, qui assista à la dernière phase des opérations, des membres du Conseil supérieur de la Guerre, du chef de l'état-major général, du commandant de l'aéronautique, de tous les commandants d'armées et des représentants des armées étrangères.

La direction était assumée par le général Radisav Krstić, qui avait pour chef d'état-major le général Antić. Une division en formation de guerre de l'armée du Nord et un détachement de l'armée du Sud, soit en tout 60.000 hommes, y ont pris part.

Sur le plan d'opérations, l'armée du Nord a tenté de franchir la Save près de Brčko, tandis que le détachement du Sud défendait le passage de la rivière contre un ennemi supérieur en nombre. La division d'attaque était commandée par le général Stanisavljević et les troupes de défense par le général Pandurović. Le but des manœuvres consistait à montrer la valeur des troupes, l'exécution technique des instructions, la qualité du matériel et le fonctionnement du commandement.

Les troupes étaient composées en majeure partie de soldats de l'active, mais il s'y trouvait aussi des réservistes, qui, originaires de toutes les régions du pays, ont répondu à l'appel pour cent et sont arrivés à destination avant la date fixée.

Un seul esprit anima tous ces soldats, celui d'une même armée qui est fière des traditions militaires les plus glorieuses. Cet état d'esprit se manifesta aussi dans les travaux préparatoires, qui furent exécutés par les soldats dans un délai inférieur à celui du plan de manœuvres. C'est ainsi que les troupes du génie ont construit un chemin qui va du village de Guča à la Save en trois jours, dans un terrain extrêmement difficile.

La population de la région, qui servit de champ de bataille théorique, a manifesté le plus grand intégrité à l'armée et accueilli les régiments, officiers et soldats, avec la plus grande cordialité.

La Ligue tchécoslovaque de Prague enverra le jour de l'anniversaire de la mort du Roi Alexandre une délégation spéciale qui se rendra à Oplenac où elle déposera sur la tombe du Souverain Martyr une urne avec la terre des lieux les plus glorieux de la République.

Les pèlerins tchécoslovaques seront dirigés par le dr. P. Zenkl, premier vice-président de la Ligue, et grand ami du peuple yougoslave. La délégation comptera de 30 à 40 personnes.

La Ligue gréco-yougoslave de Salonicque organise, sous la conduite de son président, M. G. Delijanis, un pèlerinage à Oplenac où ses membres s'inclineront sur la tombe du Roi Alexandre. Les membres de la Ligue, qui seront plus de cinquante, partiront de Salonicque le 12 octobre. M. Nicolas Osmanu, président du Conseil municipal, et le métropolite, Mgr. Guénadis, prendront part à cet hommage.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat affirme aussi que les représentants du capital étranger, qui jouissent de grands bénéfices dans ce pays, doivent être responsables aussi bien que les citoyens yougouslaves de toute violation des lois, car la loi est égale pour tous.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat affirme aussi que les représentants du capital étranger, qui jouissent de grands bénéfices dans ce pays, doivent être responsables aussi bien que les citoyens yougouslaves de toute violation des lois, car la loi est égale pour tous.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Il n'y a pas dans notre législation de lacunes qui permettraient aux députés de demeurer impunis, lorsqu'ils se laissent corrompre dans l'exercice de leur mandat, en portant ainsi atteinte aux intérêts de l'Etat et du peuple.

Le procureur d'Etat constate que le procès n'est pas un procès politique, contrairement à l'opinion courante, mais un procès purement criminel. L'immunité des députés ne peut les protéger contre leur responsabilité dans le cas de délits criminels; sinon cette immunité ne saurait être justifiée.

Les relations commerciales avec la Tchécoslovaquie

Les données statistiques pour les six premiers mois de 1935, transmises par l'*Office du Commerce extérieur*, permettent d'annoncer un progrès dans les échanges économiques entre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie et, quoiqu'on ne puisse faire une opinion définitive avant la fin de l'année, il semble que les efforts de la Petite Entente économique ont permis de redresser la balance commerciale.

Selon les données de Prague, l'importation de Yougoslavie pour le premier trimestre fut de 158 millions de couronnes et l'exportation en Yougoslavie de 130 millions. D'après les statistiques de Belgrade, l'importation de Yougoslavie fut de 254 millions de dinars, (soit 138 millions de couronnes) et l'exportation de 212 millions de dinars (soit 116 couronnes).

Les données tchécoslovaques accusent une importation plus grande que la moitié de 20 millions de couronnes et une exportation de Yougoslavie également plus élevée, de 14 millions de couronnes.

Il sera d'ailleurs nécessaire que dans sa prochaine conférence, le Conseil économique de la Petite Entente s'occupe de cette question et s'efforce de fixer une méthode uniforme pour l'établissement des statistiques dans les trois Etats membres de la Petite Entente.

Outre les données générales sur le montant de l'échange des biens, il est nécessaire de connaître les principales marchandises du trafic.

Pour nos exportations les porcs, le maïs, le blé et le tabac occupent la première place. Mais il existe d'autres articles comme les œufs, le vin, le raisin, le chanvre, les fruits, le minerai de fer, sans compter ceux dont l'exportation est plutôt irrégulière ou conjoncturelle.

Les importations de marchandises tchécoslovaques en Yougoslavie dépendent en général du montant de nos exportations en Tchécoslovaquie.

La Yougoslavie ne fait aucune difficulté à l'entrée des marchandises tchécoslovaques et le seul régulateur dans ce sens est le compte clearing, qui est encore à l'heure actuelle fortement passif pour les Yougoslaves, de sorte que les exportateurs tchécoslovaques doivent attendre parfois six à sept mois pour le règlement de leurs créances. Dans de telles conditions, ils ne désirent guère augmenter leurs

La Yougoslavie et la Foire de Salonique

La Foire internationale de Salonique, qui vient d'attirer de nombreuses vistes de Grèce et du Proche-Orient, célébrera cette année son dixième anniversaire. Sept Etats étrangers y participent officiellement : l'Albanie avec 105 exposants, la Yougoslavie avec 68, l'Italie avec 63, l'Egypte avec 32, la Turquie avec 28, la Finlande avec 22 et la Belgique avec un organisme de propagande. Le nombre total des exposants étrangers, qui atteignait le chiffre de 600, avait doublé par rapport à l'an dernier. Et celui des exposants grecs avait augmenté de 30% en dépassant le chiffre de 400. A une époque de crise internationale, où la politique de l'autarchie entraîne un déséquilibre économique et une profonde perturbation des échanges, on ne saurait trop souligner ce succès.

La Yougoslavie peut d'autant moins se désintéresser du développement de la Foire de Salonique qu'elle y est personnellement intéressée. Non seulement elle tient une place très honorable parmi les Etats exposants, la deuxième en 1935, mais encore elle ne peut que tirer profit de la prospérité de Salonique, cet "emporiū" où confluait, dès le temps de Byzance, tous les courants commerciaux des Balkans et du Proche-Orient.

Si la Yougoslavie a heureusement réglé avec la Grèce la question de la zone libre, c'est parce que Salonique est le port naturel de la péninsule balkanique et, depuis que Trieste et Fiume sont séparés de leur hinterland, le débouché de l'Europe centrale et sud-orientale sur la Méditerranée appelle au plus bel avenir.

Enfin, la collaboration économique entre la Grèce et la Yougoslavie, qui vient de faire l'objet d'études approfondies entre les cercles compétents des deux pays à l'occasion de la signature du nouvel accord commercial, entre dans le plan général de la collaboration interbalkanique, dont l'application doit mettre en œuvre toutes les forces des quatre Etats alliés. Mais elle dépasse même le cadre, cependant si large, de la péninsule. Car le commerce yougoslave entre à Salonique en relations avec les cercles économiques du Proche-Orient, l'Egypte, la Syrie, la Palestine, et peut ainsi, par delà la mer Egée, suivre les nouvelles voies à peine frayées de l'expansion yougoslave vers la vallée du Nil et vers l'Asie antérieure.

La plus courte communication Belgrade-Adriatique

On vient de terminer les travaux de construction de la route de Durmitor qui non seulement permet aux touristes un accès facile aux beautés de cette montagne, mais offre la plus courte communication entre Belgrade et la mer, c'est-à-dire avec les Bouches de Kotor.

Cette route a été commencée, sur le voeu exprimé par le regretté Roi Alexandre, au printemps de 1933. Sa longueur de Belgrade jusqu'à Risan, petite ville des Bouches de Kotor, atteint 550 kilomètres. Il est intéressant de noter que cette voie est de l'avant des experts, par sa construction et par son tracé la meilleure de tout le pays. La partie nouvelle, soit 78 kilomètres, a coûté 19 millions de dinars.

Dans la presse économique et financière

L'AUTOMOBILISME AUX BALKANS

La Bulgarie, le 25 septembre, consacre un article de M. André Girard à l'automobilisme dans les Balkans, à l'occasion de la récente visite à Sofia des membres de l'Automobile-Club yougoslave. Cette question a déjà fait l'objet de séries études aux Conférences balkaniques, notamment à la IV-ème Conférence, tenue à Salonique en 1933, où le Dr. Radivojević présente à ce propos un rapport approfondi.

L'importance de la question se double du fait de l'insuffisance des voies ferroviaires, faute de capitaux. Plus de 3.000 km. de voies nouvelles seraient nécessaires pour équiper les six pays balkaniques. La construction et l'aménagement de quelques routes pourraient suppléer à cette insuffisance. Il s'agirait d'établir une liaison entre le rail et la route, telle qu'un voyage d'une capitale à l'autre pourrait se faire en empruntant successivement le chemin de fer et l'autoroute ou inversement.

EXPORTATION DE PLANTES MEDICINALES

Le *Jugoslavenski List*, étudiant l'exportation des plantes médicinales de Yougoslavie, note qu'au cours des deux dernières années cette exportation a atteint 350 à 400 tonnes par an, représentant une valeur de plus de dix millions de dinars. L'exportation aurait pu être encore plus importante si les conditions de culture étaient plus perfectionnées et l'exportation mieux organisée.

Nouvelles ordonnances économiques

Le Conseil des ministres s'est réuni lundi sous la présidence de M. Milan Stojadinović.

Le Conseil examina certaines affaires courantes et approuva notamment :

1) L'ordonnance accordant des facilités à l'industrie forestière nationale;

2) L'ordonnance sur les facilités en ce qui touche les taxes accordées à celles des industries forestières qui ont été particulièrement atteintes par la crise économique et dont l'existence est compromise;

3) L'ordonnance sur la protection des agriculteurs.

Dans les coopératives agricoles serbes

L'assemblée générale de l'Union des coopératives agricoles serbes s'est déroulée dimanche à Zaječar au milieu d'un grand tumulte. M. Ljotić et M. Dragoljub Jovanović ont attaqué l'ancien Comité si vivement que l'assemblée a dû être dissoute après une bruyante agitation.

Le Congrès de l'Union n'a pu se tenir et les congressistes, après avoir pris parti pour ou contre le Comité directeur de l'Union, se sont séparés sans terminer leurs travaux. Ces incidents ont pour origine l'intervention de plusieurs personnalités dirigeantes dans les dernières élections aux côtés de M. B. Jevtić, notamment de M. D. Janković qui fut alors ministre de l'Agriculture, et de MM. V. Djordjević et V. Lazić.

L'expropriation des forêts

Le Ministre de l'Agriculture, M. Stanković, a fait une déclaration relative aux modifications à la plantation et à la vente du tabac d'exportation.

Ces modifications qui entrent immédiatement en vigueur prévoient la plantation d'un plus grand nombre de pieds de tabac d'exportation pour augmenter nos envois de tabac à l'étranger.

EXPORTATION DE MARMELADE

Les représentants de plusieurs grandes maisons italiennes d'importation se trouvent actuellement en Yougoslavie pour l'achat de la totalité de la production yougoslave de marmelade.

EXPORTATION DE POMMES

L'état des arbres fruitiers en Slavonie, et particulièrement des pomiers, une des richesses de la région, est excellent. On évalue à 3.500 le nombre de wagons de pommes de Slavonie qui seront exportés au cours de cette saison, ce qui représente une valeur de 70 millions de dinars. Les pommes yougoslaves sont exportées surtout en Allemagne et en Tchécoslovaquie.

NOUS ANCHOIS EN GRECE

Saisante-dix wagons d'anchois salés ont été exportés de Yougoslavie en Grèce. On signale à ce propos qu'un certain nombre d'exportateurs grecs, désireux d'acheter une importante quantité de poissons salés, ont dû interrompre les pourparlers, car le gouvernement hellénique n'a pas encore fixé le contingent de poissons salés qui pourront être exportés en Grèce.

EXPORTATION DE METAUX

La Société Allemande "TORPAD", Asbest und Erzimport Oskar Ritter, de Hambourg, s'intéresse à exporter de Serbie du Sud le plomb, le chrome et le magnésium, et a déjà engagé des négociations à cet effet.

POUR LES CHEMINS DE FER

Le Conseil des Ministres a autorisé un crédit de 17 millions de dinars pour l'amélioration des communications ferroviaires. Ce crédit sera réparti entre les directions de Belgrade, Zagreb, Ljubljana, Sarajevo et Subotica.

NOUVEAU PONT SUR LA SAVE

Le Ministère des Travaux Publics a communiqué à la Banovine de la Save que le Ministre des Travaux Publics a réservé un crédit de 7.637.000 dinars pour la construction d'un nouveau pont sur la Save, près de Zagreb.

LES TRAVAUX DE LA "SIPAD"

La Société pour l'exploitation forestière "Sipad A. D." qui avait suspendu ses travaux depuis trois mois, reprend son activité à partir du 1er octobre. Cette reprise du travail assure l'existence d'environ 700 familles ouvrières.

Nouvelles économiques

EXPORTATIONS EN AOUT

Les exportations yougoslaves effectuées pendant le mois d'août de cette année accusent un actif de 34 millions de dinars. Le chiffre des exportations fut de 310 millions, contre 276 pour les importations. Dans les huit premiers mois de l'année courante, la balance commerciale yougoslave se solde par un excédent de 67 millions de dinars.

LA RECOLTE DU BLE

Selon des informations publiées par la Banque Nationale de Yougoslavie, la récolte du blé de cette année est estimée à 185.000 wagons, soit une diminution de 1.300 wagons par rapport à la récolte de l'année passée.

UN COMMUNIQUE OFFICIEL SUR LA VENTE DE BLE

En relation avec les bruits répandus sur la vente que la Société privatisée d'exportation "Prizad" aurait faite de grandes quantités de blé sur les marchés étrangers, le Ministère du Commerce et de l'Industrie communique que cette Société n'a procédé, au cours de la campagne actuelle, à aucune vente de blé à l'étranger. Au contraire, les quantités disponibles sont réservées aux besoins intérieurs.

NOTRE BLE EN TCHECOSLOVAQUIE

Les pourparlers entre la Société yougoslave pour l'exportation "Prizad" et les milieux tchécoslovaques compétents en vue de l'exportation en Tchécoslovaquie de 10.000 wagons de blé ont dû être interrompus. Entre temps, "Prizad" a placé dans le pays même plus de la moitié de la quantité de blé dont elle disposait et il ne lui reste plus que 1.300 wagons.

NOS BOIS EN ITALIE

Un certain nombre d'exportateurs de bois a été déclaré, au cours d'une réunion tenue à Seni, de ne plus exporter le bois à crédit en Italie. En relation avec cette décision, le Jugoslavenski Lloyd croit savoir que les exportateurs du Littoral croate, de Gorski Kotar et de la Lika adopteront une décision analogue.

Notre tourisme

UN RAPPORT SUR LA PROPAGANDE AUX ETATS-UNIS

Etant donné la demande toujours croissante de renseignements sur le tourisme yougoslave de la part du public américain et le nombre des visas de passeport que les citoyens de l'U.S.A. sollicitent pour la Yougoslavie, M. Radoje Janković, consul de Yougoslavie à New-York, a présenté aux ministères compétents un rapport sur la propagande touristique yougoslave dans l'Amérique du Nord.

M. Janković souligne, entre autres détails, qu'en janvier et février 1935 il a délivré 981 visas à des voyageurs américains qui se rendaient en Yougoslavie. Deux groupes d'intellectuels ont fait cette année une croisière sur le littoral dalmate. Plusieurs conférences et expositions ont été organisées sur l'initiative de personnalités américaines qui, ayant visité la Yougoslavie, ont évoqué avec beaucoup d'enthousiasme les attractions de son sol et de sa mer. Deux peintres connus font une intense propagande pour Dubrovnik et l'Hercégovine.

M. Janković, après avoir marqué le besoin de consacrer la plus grande attention à l'organisation du tourisme, propose de construire le plus tôt possible près de Trsteno "un grand hôtel dans le style américain, au nom américain et au confort américain."

A LA CONFÉRENCE ROUTIÈRE INTERNATIONALE

La Conférence routière internationale vient de se tenir à Budapest, en connexion avec la création de l'autoroute internationale Londres-istanbul. La Yougoslavie était représentée, parmi les neuf Etats intéressés, par M. Josifović, chef de section au Ministère des Communications. La Conférence a mis au point différentes questions de trafic et de tourisme relatives à cette voie dont le tronçon yougoslave, de Subotica à Pirot, est en construction. Cette route sera tout à fait nouvelle de Subotica à Belgrade, tandis que la route déjà ancienne de Belgrade à Pirot sera adaptée aux exigences du trafic international.

LA LIGNE AERIENNE

PRAGUE - ZAGREB - DUBROVNIK

Des aviateurs tchécoslovaques, sur un avion bimoteur de construction anglaise, ont battu tous les records dans la circulation des voyageurs de Tchécoslovaquie en Yougoslavie. Ils ont fait le parcours Prague-Zagreb en 2 heures, 5 minutes, suivant une vitesse de 300 km. à l'heure. La Compagnie tchécoslovaque de navigation aérienne se propose d'ouvrir une ligne aérienne régulière entre Prague, Zagreb, Sušak, Split et Dubrovnik.

A ROGASKA SLATINA

M. John Tortwon Bitty, le balnéologue américain, est venu étudier les qualités curatives des stations thermales yougoslaves. Le professeur Bitty a commencé ses recherches à Rogaska Slatina, dont les sources thermales — Tempel, Donat et Styria — sont très efficaces pour la guérison des malades de l'estomac, des intestins, du foie, ainsi que de l'anémie, des scrofules, etc. Cette station est munie des installations balnéaires les plus modernes et ses environs attirent, en été comme en hiver, de nombreux touristes yougoslaves et étrangers.

Crédit Foncier du Royaume de Yougoslavie

(anciennement Uprava Fondova)

fondé en 1862

Siège à Belgrade

Succursales : Zagreb, Ljubljana, Getinje, Sarajevo, Split, Skopje, Niš et Novi-Sad,

Agences : Kragujevac, Valjevo, Čačak, Zemun, Petrovgrad

Bitolj, Prijepolje et Banja Luka.

L'activité principale de la Banque :

La Banque fait toutes opérations sur les fonds d'Etat: les capitaux de pupilles, les dépôts, les fonds des églises, des monastères, des communes, les legs divers, etc.

Emet les obligations et les lettres de gage.

Reçoit les dépôts d'épargne.

Accorde des emprunts hypothécaires aux communes et aux administrations autonomes sur les taxes et les revenus.

Fournit les ressources financières aux coopératives hydrauliques.

Escompte les effets des institutions bancaires.

Procède au "lombard" des valeurs d'Etat, des actions de la Banque Nationale et de la Banque Agricole Privilégiée et des Bons du trésor du Ministère des Finances.

Escompte les coupons gages de l'emprunt en dollars Seligmann).

Les engagements du Crédit Foncier sont garantis par l'Etat

Pour tous les renseignements s'adresser: